LES MARMOTTES DE SAVOIE

Archives départementales de la Haute-Savoie

CHOISY - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

FICHE MATRICULAIRE CRÉÉE

Nom : Lasorel

Prénoms : Marc Joseph Surnom :

Profession en 1924 Cultivateur

ÉTAT CIVIL.

Né le 6 août 1883 à Choisy, canton d'Annecy-Nord, département de la Haute-Savoie, résidant à Choisy, canton d'Annecy Nord, département de la Haute-Savoie, profession de cultivateur

fils de Jérôme et de Bezelaqua Louise, domiciliés à Choisy, canton d'Annecy Nord département de la Haute-Savoie

N° 110 de tirage dans le canton d'Annecy nord

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal (partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

1) Incorporé au 30e Regt d'infanterie à compter du 15 nov. 1904 arrivé au corps et soldat de 2e classe le dit jour. Vt m. 5736.
Soldat de 1re classe le 12 septembre 1905.
Envoyé en congé le 12 juillet 1907.
Certificat de bonne conduite accordé.

3) aux armées le 24 août 1914

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Octobre 1909

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

2) Rappelé à l'activité à la mobilisation générale. (Décret du ...)
Arrivé au corps le 3 août 1914 au 30e infanterie
Fait prisonnier le 29 septembre 1914 à Morchingen
n° 7572 A.B=36 B. Fait captif à Meerlebourg.
Rapatrié d'Allemagne, arrivé au D.E.I. Epy le 20 janvier 1919

Numéro au contrôle spécial du recrutement: Dompaire 1100

A accompli une 1re période d'exercices dans le 30e RÉGIMENT D'INFANTERIE du 29 Août au 20 Sept 1910

A accompli une 2e période d'exercices dans le 30e RÉGIMENT D'INFANTERIE du 10 au 26 Avril 1912

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

5) Mis en congé illimité de démobilisation (4e échelon) par le 30e d'infie le 15 mars 1919 Service à Choisy (H.S.)

Dans les Réserves

du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

Campagnes c/l'Allemagne

Intérieur : du 3 août 1914 au 23 août 1914
armées : du 24 août 1914 au 28 sept. 1914
captivité : du 29 sept 1914 au 19 janv. 1919
Intérieur : du 20 janv. 1919 au 14 mars 1919

Numéro matricule du recrutement : 721

Classe de mobilisation : P.A. - NOMBRE D'ENFANTS 2

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains
yeux bleus, front haut
nez moyen, bouche petite
menton à fossette, visage allongé
Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 30e Régt d'infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'infanterie d'Annecy 1/5/22

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 144e Regt Infanterie 99e Regt de Type "SANS AFFECTATION" décédé

S.H.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
Mort 2e (Ad. Inf. Ter.)		28.5	34
2e		24.6.34	

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er Octobre 1907	1er Octobre 1907	1er Octobre 1924	1er Octobre 1934

...ent aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
...cé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
...l'indication à porter est : Ajourné.
...cation à porter est : Service auxiliaire.
...cation à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Cazre. — Registre matriculé. — 9-89-1902.

COLLATIONNÉ avec les P.M.

Archives départementales de la Haute-Savoie

Ce document ne peut être utilisé sans autorisation écrite des Archives départementales de la Haute-Savoie.

2011 - Copyright Les Marmottes de Savoie - Les Marmottes de Savoie. Tout droits réservés.